

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2020/03**
Lundi 10 février 2020

ÉDITO

La Fédération CGT Santé et Action Sociale a enfin été consultée sur les questions de pénibilité, de gestion et d'aménagement des fins de carrières et de cessation progressive d'activité. Vous trouverez dans ce numéro du bulletin fédéral 2020 le document remis sur table par le ministère des Solidarités et de la Santé et la déclaration CGT.

Mais toujours rien concernant la situation catastrophique dans les établissements en termes de conditions de travail, manque de personnel, rappel sur les congés et repos, cumul de Compte Epargne Temps et d'heures supplémentaires, reconnaissance au travail et valorisation salariale.

➔ **LA FÉDÉRATION CONTINUE DE DEMANDER L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS SUR LES SALAIRES, LES EFFECTIFS ET LE FINANCEMENT DE NOS CHAMPS PROFESSIONNELS AU TRAVERS DE LA LFSS ET DE LA LF.**

➔ **LA FÉDÉRATION CONTINUE DE DEMANDER LE MAINTIEN DE LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ PAR UN DÉPART ANTICIPÉ À LA RETRAITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET SON EXTENSION AU SECTEUR PRIVÉ.**

➔ **LA FÉDÉRATION EST TOUJOURS MOBILISÉE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES ET DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI.**



**RETRAITE PAR POINTS
RETRAITE EN MOINS**

RÉSISTONS TOUS ENSEMBLE

SOMMAIRE

- ✓ Présentation DGOS 29/01/2020
Réunion multilatérale aménagement des fins de carrières des personnels soignants dans la Fonction publique hospitalière *p.2-3*
- ✓ Déclaration CGT Santé et Action Sociale à la réunion multilatérale du 29 janvier 2020 sur les fins de carrière dans la FPH. *p.3-4*

N°2020/03 - Lundi 10 Février 2020

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins
Périodicité : bimensuelle
N° commission paritaire : 0924 \$ 06 134

Identification de 3 axes de travail pour l'aménagement des fins de carrière dans la fonction publique hospitalière

- Renforcement des dispositifs de prévention via la création d'un fonds national dédié à la prévention des risques et de l'usure professionnels tout au long de la carrière dans la FPH
- Renforcement des démarches d'accompagnement individualisé tout au long de la carrière
- Aménagement des fins de carrière via l'accompagnement des reconversions, l'aménagement du temps de travail

1^{er} axe

Renforcement des dispositifs de prévention via la création d'un fonds national dédié à la prévention des risques et de l'usure professionnels tout au long de la carrière dans la FPH

- Des moyens dédiés à la prévention (18 millions d'euros) dispersés et non pilotés au plan national ;
- des données statistiques sur la sinistralité et l'absentéisme dans la fonction publique insuffisantes ;
- des dispositifs de prévention locaux innovants mais insuffisamment évalués ;
- L'action du fonds national de prévention de la CNRACL peu lisible au niveau des établissements ;
- La mise en place d'un fonds national de prévention dédié à la FPH pour mieux structurer et rendre plus lisible les politiques de prévention déployées ;
- La possibilité de professionnaliser les équipes en charge de ses questions au sein des établissements

2^{ème} axe

Renforcement des démarches d'accompagnement individualisé tout au long de la carrière

DES BONNES PRATIQUES RH À ACCOMPAGNER

- Des dispositifs d'accompagnement des agents de la fonction publique hospitalière existants mais parfois insuffisamment mobilisés (l'entretien professionnel notamment) ;
- Une offre de formation à adapter au nouveau contexte de la FPH : des supports plus adaptés aux agents en 2nde partie de carrière, la formation à la conduite des entretiens annuels à renforcer, le développement des bilans de compétences pour les agents de plus de 40 ans ;
- Le développement de l'offre de conseiller en orientation professionnelle ;
- Accompagnement de la mise en œuvre du dispositif fonction publique usure professionnelle

3

3^{ème} axe

Aménagement des fins de carrière via l'accompagnement des reconversions, l'aménagement du temps de travail

DES OUTILS MIS EN PLACE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES RETRAITES A ACCOMPAGNER

- La retraite progressive ;
- La retraite pour incapacité qui permet de partir en retraite à partir de 60 à partir de 10% d'incapacité sous condition et à partir de 20% d'incapacité de droit ;
- Les dispositifs d'aménagement de fin de carrière en lien avec la mobilisation du C2P : départ anticipé de 2 années maximum, temps partiel de fin de carrière (déplafonné) et dispositif de formation-reconversion (déplafonné)
- L'accompagnement du reclassement professionnel et statutaire



Déclaration de la Fédération CGT Santé et Action Sociale à la réunion multilatérale du 29 janvier 2020 sur les fins de carrière dans la FPH

La Fédération CGT Santé et Action Sociale, première organisation dans la Fonction Publique, n'a jamais été reçue ni consultée avant la semaine dernière sur les questions de pénibilité, de gestions et d'aménagements des fins de carrière et de la cessation progressive d'activité.

Au préalable, il nous semble important de souligner cette revendication avant que nous abordions le fond du sujet prévu ce jour : notre organisation est toujours mobilisée contre la réforme actuelle des retraites et demande le retrait du projet de loi qui dans notre secteur concerne plus d'un million d'agent.e.s de la Fonction Publique Hospitalière, mais plus largement tou.te.s les professionnel.le.s salarié.e.s qui exercent au sein des établissements de santé et d'action sociale, du sanitaire, médico-social et social privés et publics.

Pour ce qui est du sujet pour lequel nous nous rencontrons aujourd'hui, les fins de carrière et la pénibilité, nous sommes très dubitatifs quant à la proposition d'un calendrier sur ces sujets si importants (qui concernent l'ensemble des personnels de notre champ) dans un agenda si restreint qui ne laisse pas la place à de réels échanges sur des sujets aussi complexes pour lesquels nous avons des propositions à faire.

Alors que le cadre de discussion déjà fixé impose la suppression de la catégorie active remplacée par le Compte Personnel de Prévention C2P, la CGT souligne d'emblée qu'elle est en total désaccord avec ce choix.

Nous sommes pour le maintien de la catégorie active et son extension à nos collègues du privé.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale porte la nécessité d'établir la reconnaissance de l'exposition à la pénibilité selon 15 critères (les 12 de pénibilité du secteur privé et 3 critères de dangerosité) pour une véritable reconnaissance possible pour les travailleuses et travailleurs. Nous défendons avant tout la nécessité dans la FP et la FPH de maintenir « le service actif et /ou la catégorie active » qui reconnaît par le départ anticipé à la retraite la pénibilité des métiers à contrario du C2P qui est un dispositif individuel pour chaque salarié.e. soumis.e à la mise en œuvre et à l'appréciation unique de l'employeur qui a déjà fait la preuve de son inefficacité et de sa non prise en compte par les employeurs.

Les récentes études et enquêtes sur les accidents de travail, taux de maladies professionnelles et d'invalidité de nos métiers font la démonstration qu'ils sont pénibles et comportent des critères de dangerosité indéniables, **à ce titre nous voulons que s'applique cette légitime reconnaissance par un départ anticipé à la retraite à 55 ans** comme cela a été fait pour d'autres champs professionnels de la Fonction publique.

Dans notre secteur de la Santé et de l'Action Sociale, la situation est catastrophique dans les établissements en termes de conditions de travail : manque de personnel, rappel sur les congés et repos, cumuls de Compte Epargne Temps et d'heures supplémentaires, manque de

reconnaissance et de valorisation salariale (égalité professionnelle Femme et Homme).

Se rajoutent le manque de moyens budgétaires des établissements et la loi de la Sécurité Sociale avec notamment un Objectif Nationale des Dépenses de Maladie trop bas qui va entraîner de nouvelles mesures d'économies avec son cortège de restructurations, fermetures de services et d'établissements ayant des conséquences sur la qualité de l'exercice des salarié.e.s et la prise en charge de la population

Vous vous dites attachée à la Fonction publique, et affirmez je cite « *Ma détermination pour aider les soignants est infatigable* ». Nous vous interrogeons directement : que mettez-vous en œuvre concrètement pour la défense des personnels, de tous les personnels (soignants, administratifs, techniques) qui dépendent de votre ministère ?

Là où d'autres ont obtenu le maintien de leurs régimes, de leurs spécificités et des augmentations de salaire, que faites-vous pour maintenir le régime existant, la catégorie active avec un départ anticipé et/ou obtenir des augmentations de salaires généralisées, comme M. Castaner en a obtenu pour les policiers et les pompiers, Mme Belloubet pour les avocats, M. Blanquer pour les personnels de l'Enseignement ?

Nous n'avons pas entendu votre voix pour défendre des personnels qui vous expriment depuis des mois leurs difficultés, alors que cette réforme va impacter violemment et directement des professionnel.le.s dans leur grande majorité des femmes.

Les personnels de toutes catégories expriment avec les organisations syndicales représentatives, les organisations syndicales médicales, collectifs et associations leur colère à travers des mobilisations et des journées d'action et exigent l'ouverture de négociations dans notre champ.

La CGT réaffirme cette exigence pour redonner confiance à nos professionnel.le.s qui se sentent délaissé.e.s voire méprisé.e.s par le manque de considération et d'attention que vous portez à leurs demandes. Apprendre que le projet de loi dit de réforme des retraites va les contraindre à rallonger leur carrière alors qu'elles et ils sont déjà usé.e.s voire cassé.e.s par les conditions actuelles de travail est ressenti comme une inacceptable injustice supplémentaire. Cette régression

majeure va s'ajouter au contentieux déjà existant entre les salarié.e.s de nos secteurs et la politique gouvernementale, notamment celle du ministère des Solidarités et de la Santé qui n'entend pas les revendications légitimes et nécessaires pour enfin reconnaître leur investissement au quotidien pour rendre, malgré la situation dégradée dans les établissements, un service ou des missions de service public de qualité auprès de la population.

Ce sont des mesures fortes que nous attendions aujourd'hui pour les fins de carrière et la reconnaissance de la pénibilité, nous restons bien-sûr sur notre faim et constatons que vous n'avez pas le poids ou la volonté politique d'apporter une considération à des professionnel.le.s de santé et d'action sociale à la hauteur de ce qui est pourtant leur mission.

Ce ne sont pas des mesurées sur la prévention qui permettront à des aides-soignant.e.s ou à des infirmier.e.s de supporter 7 ans de plus de travail dans leur carrière. La première des préventions des soignant.e.s est de ne pas s'occuper seul.e.s des patient.e.s.

Une autre prévention est de faire respecter le temps et l'organisation du travail dans les établissements (amplitude horaire, droit à un week-end sur deux de repos).

Penser à proposer des formations pour réorienter des carrières est une bonne chose qui existe déjà mais à laquelle les agent.e.s n'ont pas accès faute de personnel pour les remplacer pendant ces formations.

Nous ne négocierons pas sur la réforme des retraites et ne participerons pas à des discussions sur ce projet de loi dont nous exigeons le retrait.

Nous continuons à demander l'ouverture de négociations sur les salaires, les effectifs et le financement de nos champs professionnels au travers de la LFSS et de la LF. Nous continuons à demander le maintien de la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé à la retraite dans la Fonction publique et son extension au secteur privé.

